



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclomoteurs

Question écrite n° 102790

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la nécessité d'apposer un numéro d'immatriculation sur les cyclomoteurs anciens avant la fin de l'année 2010, mesure prévue en fonction du décret du 9 février 2009. Il lui demande par quels moyens les intéressés concernés ont été tenus informés de cette obligation qui leur permet de se mettre en conformité avec la loi en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102790

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2623

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)